

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Elus,

Le recrutement et le déploiement d'un référent du commerce de centre ville était égaleent dans notre programme et faisait parti des mesures d'urgence toute comme vous. Nous abonderons donc dans votre sens pour son recrutement. Nous vous demandons même de le faire le plus vite possible comme tel était votre engagement des 100 jours largement dépassé à ce jour. J'aimerais profiter de ce point de débat relatif à l'économie de proximité pour faire un point et revenir sur les mesures d'urgences prisent par votre majorité à ce jour pour la sauvegarde du commerce de proximité :

1/ Annulations de loyers.

Cette mesure prise concerne 8 entreprises du territoire pourtant aucune ne relève du commerce de détail y compris pour les sociétés commerciales qui font parti du plan FISAC.

2/ Gratuité de parking 2H et place contiguë.

Cette mesure est censée donner de l'attractivité au commerce de centre ville en offrant une gratuité de parking aux clients véhiculés. Avez-vous étudié les relevés de fréquentation des parc-mètres ? Pouvez-vous affirmer après étude que cette mesure a permis de capter une part de la fréquentation des zones commerciales au profit du commerce de centre-ville ? Concernant la place contiguë cédée au commerçant, avez-vous état de fait d'une utilisation autre que celle du stationnement du véhicule du gérant ? Quel est l'effet de levier réellement constaté au niveau du dynamisme commercial excepté une remise équivalente à 8€ par jour pour le commerçant ?

3/ Suppression des droits de terrasse.

Lors de sa présentation, nous vous avons suivi sur cette mesure meme si nous émettions des doutes sur le réel impact de ce levier économique pour le bénéficiaire mais à coup sure une réelle perte de revenues pour la commune. Les mesures gouvernementales empêchant de fait l'exploitation sur site de ces établissements, cette redevance aurait de toute façon été caduque. Effet économique pour les exploitants : 0

4/ Outil d'aide à la visibilité « ACHETER A LONS ».

Cet outil que vous avez souhaité développer en interne se résume à un annuaire non-exhaustif du commerce d'agglomération car non pas basé sur du recensement mais uniquement sur le volontarisme d'adhésion du commerçant. J'ai déjà eu l'occasion à plusieurs reprises d'évoquer le sujet. Un outil d'accompagnement au développement commercial doit être un levier de création de valeur ajoutée pour le bénéficiaire. Au stade actuel, nous en restons à un bis-repetita de solutions existantes : Pages jaunes, google business, annuaire de l'OT...

Plusieurs villes du Jura ont souhaité apporter un support concret d'aide à la vente

notamment de e-commerce à leurs tissus commercial, on peut citer Dole, Poligny/salins/Arbois, Saint Claude avec l'appuie de solutions existantes développé par des tiers et supportées en très grande partie jusqu'à 80% de leur cout par des organismes extérieurs aux inta-communalités. Le coût final supporté par les contributions locales est marginal. Votre équipe intègre pourtant LE délégué régional à l'économie numérique et avez fait porté la délégation de la ville numérique à votre premier adjoint !

D'autres villes comme Champagnole ont fait le choix de doper le commerce en abondant de la valeur aditionnelle à des bons d'achats commercialisés par cette dernière. Effet levier en chiffre d'affaires et augmentation du pouvoir d'achats.

Des initiatives pourtant remontées qui auraient été favorables à nos commerçants et à leurs clients.

Vous sembliez pourtant vouloir proposer une solution e-commerce il y a quelques semaines qui est malheureusement restée lettre morte par le simple fait d'une impossibilité à mettre en place une consultation citoyenne. Mais en temps de crise, nos concitoyens et nos commerçants en l'occurrence doivent pouvoir s'appuyer sur des prises de décisions responsables de la part de leurs élus. Vous auriez pu cependant vous appuyer sur des consultations auprès de vos élus et prendre les décisions qui s'imposaient sur des solutions qui vous étaient proposées.

Quand aux animations de Noël, nous aurions aimé que celles ci puissent être discuté en commission comme il est pourtant usage de le faire afin qu'il eu été possible de trouver le meilleur compromis entre possibilités techniques dues aux restrictions sanitaires et exigences d'attente de la population. Il n'y a qu'à considérer les premiers retours de la population pour se rendre compte que le ressentit semble bien éloigné des attentes des gens.